

Séance extraordinaire du 17 juin 2010

Procès-verbal



01.00 - OUVERTURE

Session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Agapit, tenue le 17 juin 2010, à 19h30, au Chalet des Sports de Saint-Agapit situé au 1072, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham, et les conseillères, mesdames Claudette Desrochers, Rosaire Lemay, Micheline Beaudet, Pierre Audesse, un poste vacant formant quorum sous la présidence de son honneur la mairesse. Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est également présent.

Les membres du conseil présents constatent que l'avis de convocation à une séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil et ce, tel que requis par la loi.

01.01 - AVIS DE CONVOCATION

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2010

AVIS DE CONVOCATION

POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

Aux conseillères, Madame Claudette Desrochers, Madame Andréanne Giasson, Madame Micheline Beaudet, Madame Ginette Lafrance

Aux conseillers, Monsieur Rosaire Lemay, Monsieur Pierre Audesse

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 152 du Code municipal du Québec, Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham, m'a donné instruction de convoquer une séance extraordinaire du conseil municipal, laquelle sera tenue le 17 juin 2010, à dix-neuf heures trente minutes (19h30), au Chalet des Sports de Saint-Agapit.

Seuls les sujets ci-après indiqués seront discutés.

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Demande PRECO pour travaux rues Olivier, Pouliot et du Collège;
4. Mandat à SNC Lavalin Inc. pour ajout aux plans et devis du projet des rues Olivier, Pouliot et du Collège et modification au contrat de surveillance;
5. Période de questions des contribuables
6. Levée de la séance extraordinaire

DONNÉ À Saint-Agapit, ce 15^{ième} jour du mois de juin 2010.

Ghislaine Gravel

Directeur général/secrétaire-trésorier par intérim

02 - AVIS DE VACANCE

Le secrétaire-trésorier par intérim dépose l'avis constatant la vacance au poste de conseiller du district numéro 6 conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

**AVIS DE VACANCE
(ARTICLE 333 LERM)**

Je soussignée, Ghislaine Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité de Saint-Agapit, donne avis aux membres du conseil municipal, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, que le poste de conseiller municipal pour le district numéro 6 est devenu vacant en date du 15 juin 2010, suite à la réception d'une lettre de démission de madame Ginette Lafrance, qui occupait ce siège depuis l'élection du 1er novembre 2009 et son assermentation du 15 octobre 2009.

Ghislaine Gravel, secrétaire-trésorier par intérim

02.01 - AVIS D'ÉLECTION PARTIELLE

2.1 - AVIS D'ÉLECTION PARTIELLE

Conformément à l'article 335 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la vacance d'un poste qui est constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection régulière où le poste doit être ouvert aux candidatures doit être comblée par une élection partielle;

Conformément à l'article 339 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le président d'élection doit, dans les 30 jours de l'avis de la vacance ou de la décision du conseil de la combler par une élection partielle, selon le cas, fixer le jour du scrutin parmi les dimanches compris dans les quatre (4) mois de l'avis ou de la décision et en avise le conseil, le plus tôt possible, du jour fixé pour le scrutin;

En conséquence, je, Ghislaine Gravel, président d'élection donne avis qu'une élection partielle pour combler le poste de conseiller au district numéro 6 aura lieu le dimanche, le 3 octobre 2010.

03 (2010-06-372) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 juin 2010 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

04 (2010-06-373) - ANNULATION ET REMPLACEMENT DE DEMANDE PRECO - RUES OLIVIER, POULIOT ET DU COLLEGE

04 - ANNULATION ET REMPLACEMENT DE DEMANDE PRECO - RUES OLIVIER, POULIOT ET DU COLLEGE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit a déposé une demande dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) portant le numéro de dossier 231596 pour des travaux de réfection des rues Olivier, Pouliot de la rue Principale à la piste cyclable et la rue du Collège de Pouliot à Olivier;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit désire ajouter le tronçon 33, rue du Collège (de Pouliot à Québec-Téléphone);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit a modifié son plan d'intervention, permettant ainsi de qualifier ce tronçon en tant que tronçon contigu à ceux de la demande 231596;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit a procédé à une nouvelle demande PRECO portant le numéro 231786 pour les mêmes rues et en y ajoutant le tronçon 33.

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu,

QUE la Municipalité de Saint-Agapit avise le MAMROT que la demande PRECO portant le numéro 231596 est annulée et remplacée par la demande PRECO portant le numéro 231786.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05 (2010-06-374) - AJOUT AUX PLANS ET DEVIS DU PROJET DES RUES OLIVIER, POULIOT ET DU COLLÈGE ET MODIFICATION AU CONTRAT DE SURVEILLANCE

5- AJOUT AUX PLANS ET DEVIS DU PROJET DES RUES OLIVIER, POULIOT ET DU COLLÈGE ET MODIFICATION AU CONTRAT DE SURVEILLANCE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit désire ajouter le tronçon 33, rue du Collège (de Pouliot à Québec-Téléphone) à ses travaux de réfection des rues Olivier, Pouliot de la rue Principale à la piste cyclable et la rue du Collège de Pouliot à Olivier;

ATTENDU QU'une nouvelle demande dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) a été expédiée au MAMROT pour approbation;

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu,

De modifier la résolution numéro 2010-01-43 adoptée le 11 janvier 2010 afin d'y inclure le tronçon 33, rue du Collège (de Pouliot à Québec-Téléphone) à l'offre de service professionnel de SNC Lavalin pour la confection des plans et devis pour la réfection des rues Olivier, Pouliot et du Collège.

De modifier la résolution numéro 2010-06-319 adoptée le 7 juin 2010 afin d'y inclure la surveillance du tronçon 33, à leur soumission.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES:

Madame Sylvie Fortin-Graham, mairesse demande aux personnes présentes s'ils ont des questions à poser.

09 (2010-06-375) - LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

7 - LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE :

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et résolu, que cette session extraordinaire soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Fermeture à 20 h 15.

Sylvie Fortin Graham, mairesse

Ghislaine Gravel, dir. gén. & sec. trés.